

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 28/03/2022 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE DE LA POLYNESIE FRANCAISE
2	LIBELLE DU POSTE : Pompier d'aérodrome SSLIA/SPPA - Itinérant
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 2
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : C
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : C
	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962.02 CODE POSTE : 10056 CENTRE DE TRAVAIL : 3471 PROGRAMME RH : 975.04
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI - Faa'a - Puurai - Immeuble TEFAIFAI en face du Collège Henri HIRO - Tel : 40 54 37 71 – Fax : 40 54 37 80
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE : L'agent intervient dans les missions de sauvetage et de lutte contre l'incendie lors d'accidents ou d'incidents d'aéronefs. Par des actions de veille, de surveillance et de prévention des risques, il contribue à la préservation des vies humaines, des biens et de l'environnement. Il exerce sous l'encadrement du responsable d'aérodrome, dans le respect de la réglementation du SSLIA (service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes) et SPPA (service de prévention et péril animalier) en vigueur, dans le cadre de missions de remplacement sur les 43 aérodromes de Polynésie.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la cellule itinérants et le Responsable de la Section Sécurité des Aérodromes (SSLIA)
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : - Equipements vestimentaires (tenue de protection) liés à la fonction ; - Véhicules SSLIA adaptés à la classe d'aéronefs desservant l'aérodrome.
12	CONTRAINTE ET AVANTAGES DU POSTE : - Horaires irréguliers ; - Agrément défini par la réglementation ; - Aptitude physique et médicale définie par la réglementation ; - Indemnités de sujétions spéciales SSLIA et SPPA ; - Obligations d'entraînement et de formation continue définies réglementairement ; - Autorisation et aptitude à l'utilisation de matériel de tir et de pyrotechnie.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : SSLIA - Maintenir les conditions opérationnelles de l'aérodrome ; - Prévenir tout incendie ou accident d'aéronef ; - Intervenir sur tout incendie ou accident d'aéronef ; - Intervenir sur tout incident mettant en péril la sécurité des personnes et des biens en zone d'aérodrome (ZA) ou en zone voisine d'aérodrome (ZVA) en dehors d'une situation d'état d'alerte ; - Assurer les vérifications périodiques du matériel et des équipements de protection individuels mis à disposition du service ; - Entretenir et reconditionner les différents matériels d'intervention ; - Appliquer et faire appliquer les consignes opérationnelles propres à chaque aérodrome, incluses dans le recueil des consignes opérationnelles ; - Pratiquer les activités de maintien réglementaire de l'aptitude physique ; - Établir les différents comptes-rendus (CET), relevés et documents d'exploitation de l'aérodrome en l'absence du titulaire ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Notifier les évènements de sécurité. <p style="text-align: center;"><u>SPPA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les consignes opérationnelles du SPPA ; - Entretien du matériel destiné à l'exécution du SPPA ; - Gérer les stocks de munitions ; - Remplir et transmettre les formulaires mis en place ; - Étudier et observer la faune aviaire présente sur l'aérodrome ; - Proposer des solutions de réduction du risque animalier ; - Évaluer et suivre le risque animalier sur l'aérodrome et ses environs ; - Suivi des travaux liés au SPPA ; <p>Entretien des véhicules terrestres et marins du SSLIA, du SPPA et de liaison en fonction du programme établi.</p>
--	---

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'entretien de 1^{er} niveau des véhicules SSLIA, des bâtiments, des accotements et du fauchage. <p><i>*La liste des activités n'est pas limitative et le poste devra s'adapter à l'évolution générale du service, notamment lors de modification réglementaire ou (réduction ou extension) de ses missions.</i></p>
----	--

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Pompiers d'aérodromes
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme national du brevet ou diplôme de niveau 3 (anciennement niveau V) inscrit au répertoire des qualifications professionnelles ou qualification SSLIA en cours de validité depuis moins de deux ans ou Sapeur-pompier professionnel ou volontaire, diplôme de premier secours PSE1 / PSE2, permis poids lourds, permis bateau.

S : Sensibilisation A : Application E : Expert

	COMPETENCES :	S	A	E
17	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques et tactiques d'intervention sur incidents et accidents d'aéronefs ; - Connaître les gestes de secours ; - Savoir travailler en équipe ; - Avoir un sens aigu de la discipline ; - Avoir de la maîtrise de soi dans les situations difficiles ; - Avoir de la rigueur et le sens de l'organisation ; - Avoir des connaissances en aéronautique ; - Maîtriser les outils informatique (Word, Excel). 		X	X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Notions relatives aux métiers de pompier, de secouriste, de mécanicien et en matière d'incendie.
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Formation initiale de pompier d'aérodrome SSLIA, habilitation électrique sur les aérodromes dotés de moyens de radionavigation.
----	--

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 5 ans
----	--

Le Chef de service :

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :